

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 25
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOLLO, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Romain BRETTÉ, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLLO, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOLLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS à Jacques NATTA.

Absents et excusés : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-067
Avenant DSP exploitation des crèches
Ajout de la crèche de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Mylène GARCIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 3211-3 ;

Vu la délibération n°2019-077-A approuvant les statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu la délibération n°2020-031 du 22 juin 2020 approuvant le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches de Cadenet, Mirabeau et Villelaure ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches de Cadenet, Mirabeau et Villelaure à la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu la délibération n°2021-020 du 11 mars 2021 approuvant le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la crèche de La Tour d'Aigues ;

Vu le PV de la commission de DSP du 5 juillet 2021 ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a confié, par contrat de Délégation de Service Public, la gestion des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet à la SPL Durance Pays d'Aigues à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce contrat a été passé en «quasi-régie» en application de l'article L. 3211-3 du code de la commande publique.

En mars 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour la crèche de La Tour d'Aigues.

Un avenant est proposé au contrat pour l'exploitation des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet afin d'y ajouter la crèche de La Tour d'Aigues.

La participation financière de COTELUB est évaluée à 239 268 € par an pour la crèche de La Tour d'Aigues. Pour mémoire, le montant initial du contrat était de 550 000 € pour l'année 2021. Une clause de revoyure permet de définir les montants de participation pour les années suivantes.

La commission DSP du 5 juillet 2021 a formulé un avis favorable à cet avenant.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

